
AVIS DE MISE A DISPOSITION

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CREULLY, COMMUNE DELEGUEE DE CREULLY-SUR-SEULLES

Par délibération n°DEL2023_078 du 07 septembre 2023, le conseil communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer a décidé des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Creully, commune déléguée de Creully-sur-Seulles.

La mise à disposition d'un dossier du projet de modifications simplifiée n°1 se déroulera du
16 octobre 2023 au 16 novembre 2023 inclus

Au sein de la
Mairie de Creully-sur-Seulles
37 Place Edmond Paillaud – 14480 Creully-sur-Seulles

Ainsi qu'au siège de la
Communauté de communes Seules Terre et Mer
10 Place Edmond Paillaud – 14480 Creully-sur-Seulles

Chacun pourra prendre connaissance du dossier au siège de la communauté de communes de Seules Terre et Mer et en mairie de Creully-sur-Seulles aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU sera disponible pendant la mise à disposition du public sur le site internet de la communauté de communes Seules Terre et Mer et sur le site internet de la commune de Creully-sur-Seulles.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- Soit sur les registres de concertation (mairie de Creully-sur-Seulles et siège de la communauté de communes Seules Terre et Mer)
- Soit par courrier postal à l'adresse suivante :
Communauté de communes de SEULLES TERRE ET MER
A l'attention de Monsieur le Président
10 Place Edmond Paillaud – 14480 Creully-sur-Seulles
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : pluceullysurseulles@gmail.com

A l'issue de la mise à disposition, le Président de la communauté de communes Seules Terre et Mer présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui délibèrera et adoptera le projet, le cas échéant modifié pour tenir compte des avis émis et des observations formulées lors de la mise à disposition.